

ENFANT MAJEUR QUELLES SOLUTIONS

Par Profil supprimé Postée le 25/01/2016 19:59

Mon fils a 19 ans il vit avec moi depuis 1 an, son père s'en est débarrassé parce qu'il était devenue ingérable. Mon devoir de mère était de l'accueillir et essayer de l'aider mais je suis à bout. Je pensais que tout s'arranger petit à petit mais je sais qu'il trafique pour trouver de l'argent et prend ma maison comme hôtel restaurant. Je ne sais plus quoi faire je ne peux pas le mettre dehors sans trouver une solution pour lui, je lui ai demandé de se soigner sans espoir, je lui ai demandé de respecter ma maison sans espoir, je pensais que l'amour pouvait tout solutionner, je me suis trompée

Mise en ligne le 26/01/2016

Bonjour,

Vous ne nous dites rien de consommations éventuelles de votre fils mais nous supposons que si vous interpelez notre service c'est que vous faites un lien entre ses difficultés, son attitude, et le fait qu'il consomme. Sans avoir de détails, nous comprenons que la situation que vous vivez depuis un an est éprouvante et déstabilisante et si effectivement l'amour ne peut pas tout solutionner, il reste néanmoins un atout dans une relation parent/enfant, même s'il se trouve écorné à certains moments.

Quoi qu'il en soit et même si votre fils n'est pas demandeur, il nous semblerait intéressant que vous puissiez vous rapprocher d'une « Consultation Jeunes Consommateurs » (CJC) pour l'aide qui y est proposée à l'entourage. Vous pourrez en tant que mère être entendue sur les difficultés que vous rencontrez avec votre fils et ainsi être soutenue et conseillée au plus juste. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la CJC de votre ville, elle se tient dans une « Maison des addictions », les consultations y sont individuelles, gratuites, confidentielles et assurées par une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, travailleurs sociaux) spécialisée dans les problématiques addictives.

Nous vous joignons également les coordonnées de la « Maison des adolescents » de votre ville qui reçoit les jeunes jusqu'à 21ans et/ou les parents de ces jeunes, quelle que soit la nature des difficultés rencontrées. La « porte d'entrée » de ces consultations est plus large (troubles du comportement, relations parents/enfants, scolarité, insertion, conduites de dépendance...) et cela nous semble être un deuxième lieu ressource pour vous. Là encore, l'équipe est pluridisciplinaire et l'accueil est confidentiel et gratuit.

Nous restons bien sûr disponibles si vous souhaitez revenir vers nous et prendre le temps d'échanger plus précisément sur vos difficultés et celles de votre fils. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 14-CSAPA RIVE DROITE

41 Avenue Père Charles de Foucauld
14000 CAEN

Tél : 02 31 52 95 90

Site web : www.addictions-france.org/

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Fermeture le mercredi à 17h30.

Service de prévention : Intervention de prévention et de formation sur demande - Contacter le siège au 02 31 85 35 21

Consultat° jeunes consommateurs : Les consultations jeunes consommateurs (12-25ans) sont assurées par l'infirmière du Csapa à la Maison des Adolescents les lundi et mercredi après-midi (9 place de la Mare à Caen, Tél. 02 31 15 25 25) .

Voir la fiche détaillée

MAISON DES ADOLESCENTS DU CALVADOS-CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS

9, place de la Mare
Maison des Adolescents
14000 CAEN

Tél : 02 31 15 25 25

Site web : www.maisondesados14.fr

Accueil du public : Espace informations/accueil sans rendez-vous : lundi, jeudi et vendredi de 13h à 19h, ainsi que le mercredi de 10h à 19h. Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation pour les jeunes de 12 à 21 ans, avec/sans entourage, assurée par une infirmière du CSAPA Rive Droite de Caen les Lundi et Mercredi de 14h à 17h00 sur rendez-vous.

COVID -19 : Port du masque obligatoire - Il est demandé aux personnes qui désirent rencontrer un accueillant d'appeler le secrétariat avant la visite (numéro indiqué ci-dessus) afin de respecter les règles sanitaires imposées.

Voir la fiche détaillée